

F 5325

Salut à Marie conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.  
Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

---

CIRCULAIRE ANNONÇANT AU CLERGÉ QUE L'OFFICE ET LA  
MESSE DE ST. BONIFACE DOIVENT ETRE DITS DANS TOUTE  
L'EGLISE.

---

MONTREAL le 31 Mars 1875.

*Bien-Aimés Collaborateurs,*

Nous vous informons, par la présente, que nous ferons à l'avenir, le V Juin, la fête de St. Boniface, Evêque et martyr, dont l'Office et la Messe ont été accordés à toute l'Eglise, par le décret du 11 Juin 1874, sous le rite double mineur, transférant au premier jour libre toute autre fête, pourvu qu'elle ne soit pas d'un rite plus élevé.

Par ce décret, N. S. P. le Pape Pie IX. a comblé les vœux vivement exprimés par les Evêques d'Angleterre, qui honorent ce grand saint comme un concitoyen, et ceux des Evêques d'Allemagne, qui vénèrent en lui leur Apôtre. Tous, ainsi que ceux de la Hollande, par des motifs de zèle, de dévotion et d'amour, ont demandé au St. Siège que l'on en fit la fête en tous lieux.

Ce qui a de plus engagé le St. Père à faire cette concession, avec une indulgence toute paternelle, a été de répandre dans l'univers catholique tout entier le culte de St. Boniface, qui a éclairé du flambeau de la foi, les nations Germaniques, et plusieurs peuples voisins, et dont le Martyrologe Romain fait l'éloge, afin d'implorer son secours en faveur des Evêques d'Allemagne, qui, dans ces temps mauvais, combattent si courageusement pour la cause de l'Eglise Catholique, et d'obtenir sa puissante protection sur les fidèles confiés à leurs soins, pour qu'ils puissent conserver, dans toute son intégrité, le dépôt sacré de la foi qu'ils ont reçu par son ministère.

R  
F 5012  
- 1875  
C 363

1206069